

Résolution:

Un modèle à succès!
Maintenir l'économie suisse en forme

Adoptée par le congrès du PDC suisse du 21 août 2010 à Cham (ZG)

Introduction

La Suisse constitue un modèle à succès. Sa performance économique, le produit interne brut, le faible taux de chômage et le bas niveau de renchérissement et d'intérêts sont des arguments irrésistibles pour la place économique. La recette de cette réussite consiste en un système de formation performant, un pôle de recherche de très grande qualité, un climat fiscal attrayant, une infrastructure fiable et un État de droit stable. La Suisse est bien interconnectée internationalement (elle est par exemple le premier pays européen à avoir conclu un accord de libre-échange avec le Japon) et politiquement stable. Quasiment aucun pays ne veille avec autant de soin sur les finances de l'État que la Suisse, notamment en période de crise économique. Alors qu'une crise de l'endettement menace actuellement d'autres pays européens, la Suisse est loin de connaître une telle situation.

Le PDC est fier du modèle à succès de la Suisse. Durant de nombreuses années, il a marqué ce modèle de son empreinte et a participé à sa mise en place. Les évolutions négatives doivent par conséquent être combattues fermement. La crise économique et financière actuelle reflète une image honteuse des critères éthiques de certains représentants de l'économie. Elle montre ce qui arrive lorsque la durabilité passe après la recherche de gain à court terme d'une poignée d'individus et lorsque le sain équilibre entre les objectifs individuels et les valeurs communes est rompu. Les vertus solides comme la dignité et l'humilité sont plus que jamais nécessaires. Ce n'est pas le système d'économie de marché qui a défailli, mais plutôt certains de ses acteurs. Le PDC s'engage pour une économie de marché libérale et sociale qui préconise d'une part les principes de liberté et de responsabilité individuelle et d'autre part la justice sociale. La crise montre que l'économie (avant tout des parties de l'industrie de la finance) doit à nouveau accorder plus d'attention à la solidarité et à la coresponsabilité envers la société. Ce n'est qu'ainsi que l'économie peut être ce qu'elle est censée être: pas un but en soi mais un moyen de promouvoir le bien-être commun. Et ce n'est qu'ainsi qu'elle peut rester en forme.

La présente résolution reprend les causes de la crise économique et financière et, par des exigences dans divers domaines économiques, apporte une contribution au développement du modèle à succès de la Suisse.

Exigences

Marché financier:

- Il est hors de question qu'en cas de crise le contribuable doive venir à la rescousse des grandes banques afin de protéger notre économie de dommages irréparables. C'est pourquoi le PDC demande au Conseil fédéral d'élaborer en 2010 encore un message de loi afin de résoudre la «**problématique du Too big to fail**». Le PDC exige notamment
 - l'augmentation des exigences en matière de capital propre et de liquidités;
 - la définition et la séparation des domaines d'importance systémique;
 - la transformation de capitaux étrangers en capitaux propres, par exemple par conversion obligatoire.
- Avec son modèle de contre-projet maniable à l'initiative contre les rémunérations abusives, le PDC s'engage pour un **renforcement des droits des actionnaires** en Suisse. Dorénavant, l'assemblée générale devra pouvoir se prononcer de façon obligatoire sur le montant global des rémunérations du conseil d'administration et, pour autant que les statuts le prévoient, sur celui de la direction. Par ailleurs, le conseil d'administration soumet chaque année à l'assemblée générale un rapport mentionnant le montant global de toutes les rémunérations versées à la direction ainsi que la somme allouée à chacun des membres du conseil d'administration et du conseil consultatif. Afin d'améliorer à l'avenir la transparence sur la composition de l'actionnariat, le PDC demande la suppression de la représentation par un organe ou un dépositaire. La prise de pouvoir par des minorités ayant pour but de maximiser les gains à court terme peut être évitée par la suppression des actions en dépôt sans droit de vote. Un modèle de *nominee* doit être proposé en guise de remplacement. La restitution de rémunérations qui sont disproportionnées par rapport à la contre-prestation fournie doit pouvoir être demandée par la voie judiciaire.
- De plus, pour **lutter contre les bonus excessifs**, le PDC propose que, si l'ensemble des rémunérations dépasse les trois millions de francs par personne et par exercice, elles soient dorénavant considérées sur le plan juridique comme une répartition du bénéfice, comme les

tantièmes aujourd'hui (voir art. 677-679 CO). De ce fait, ces rémunérations doivent être approuvées par l'assemblée générale, les entreprises ne peuvent plus les déduire fiscalement et elles ne peuvent être adoptées que si l'entreprise a constitué les réserves nécessaires.

PME:

- Les PME sont l'épine dorsale de notre économie. Elles ne peuvent pas être punies pour les manquements de quelques grands consortiums. C'est pourquoi le PDC exige que les PME soient débarrassées de tout obstacle complémentaire dans le **droit des sociétés anonymes et de la révision**.
- Les PME et les employés suisses ne peuvent justement pas être discriminés en vertu de la libre circulation des personnes. La Suisse doit découvrir et sanctionner adéquatement le **dumping salarial par les entreprises étrangères**.
- Les PME doivent être exemptées des **charges administratives** inutiles. Le PDC demande aux cantons de mettre en place un guichet unique pour toutes les questions relatives aux PME (impôts, encadrement des apprentis, etc.). Par ailleurs, il convient de supprimer les obstacles dus aux diverses prescriptions cantonales en matière de construction, de développer les contacts électroniques avec les autorités et d'accélérer les procédures d'autorisation.
- La révision de la **taxe à la valeur ajoutée** amène des décharges considérables et de la sécurité juridique pour les PME. Cependant, elle doit à présent aussi être mise en oeuvre conformément à la loi et aux besoins des PME.
- Le PDC s'engage en faveur de **conditions-cadre fiscales attrayantes** pour les PME. La création de places de travail et de formation durables doit être encouragée fiscalement.

Agriculture:

- Les paysannes et paysans suisses fournissent des prestations importantes pour notre pays et notre société. Ils procurent à la population des produits alimentaires sains et contribuent considérablement à la préservation du cadre naturel de vie, à l'entretien du paysage rural et à l'occupation décentralisée du territoire. **Le PDC soutient l'orientation fondamentale de la politique agricole suisse axée sur la durabilité**. Cette politique agricole doit se baser sur le taux actuel d'auto-approvisionnement de minimum 60 pour cent. Les familles paysannes doivent être convenablement indemnisées pour les prestations fournies.
- L'aboutissement d'un accord OMC ou d'un **accord de libre-échange agricole avec l'UE** aurait de graves répercussions sur les revenus des paysannes et paysans de notre pays. Si un accord OMC ne devait pas être en vue au 1^{er} septembre 2010, le PDC demandera alors au Conseil fédéral de suspendre les négociations en cours avec l'UE. Sans un accord OMC, il n'est pas nécessaire de conclure un accord de libre-échange agricole avec l'UE.

Marché du travail:

- **Les réseaux d'entreprises formatrices** luttent à la fois contre le manque de main-d'œuvre qualifiée dans certaines professions et le chômage des jeunes. Ceci permet justement aux petites entreprises de créer de nouvelles places d'apprentissage intéressantes. Le PDC soutient une impulsion financière de l'État.
- La **formation professionnelle avec attestation fédérale** introduite il y a quelques années pour compléter la formation professionnelle pour les jeunes rencontrant des difficultés scolaires (notamment des jeunes issus de l'immigration) et pour la perméabilité garantie dans la formation est une réussite. Le PDC exige qu'elle soit introduite dans de nouvelles professions et régions.
- La **réinsertion** sur le marché du travail revêt de plus en plus d'importance. Les compétences et les expériences familiales des pères et mères doivent être mieux reconnues dans la formation et dans l'économie. Précisément les professions qui deviennent de plus en plus académiques de nos jours (par exemple jardinière / jardinier d'enfants, enseignant[e] du niveau primaire) se prêtent parfaitement à la réinsertion, voire à l'insertion professionnelle. Le PDC exige ici des passerelles légales.
- Les cotisations des employeurs pour la prévoyance professionnelle des employés âgés de plus de 55 ans sont trop élevées, ce qui **désavantage les employés plus âgés**. C'est pourquoi le

PDC demande un taux de cotisation indépendant de l'âge de l'employé, linéaire et identique pour les employeurs.

- La Suisse dépend du **recrutement de personnel qualifié étranger**. Les étrangères et les étrangers de pays non membres de l'UE / AELE titulaires d'un diplôme universitaire suisse doivent avoir un accès facilité au marché suisse du travail. Il faut examiner l'éventualité d'une «green card».
- Inversement, le PDC demande au Conseil fédéral de défendre la **souveraineté suisse en matière de migration**. Les abus et les graves déséquilibres du marché suisse du travail doivent être empêchés par des révisions régulières de la loi et des accords par rapport aux États de l'UE, et surtout aussi des États non membres de l'UE.

Formation / recherche / innovation:

- Une **loi nationale sur la formation continue** doit créer la transparence dans la pléthore actuelle d'offres de formation continue. Étant donné l'importance de la formation continue, le PDC se bat en outre pour étendre les possibilités de déductions fiscales pour les frais y relatifs.
- La **pénurie d'enseignants** menace la qualité de la formation suisse: 30 000 postes d'enseignants devront être repourvus ces prochaines années! C'est pourquoi il faut stopper le déclin de l'image de la profession d'enseignant et la rendre à nouveau attrayante. À cet effet, il convient de développer les possibilités de carrière et d'organisation, introduire des modèles de travail flexible, promouvoir la réinsertion et l'insertion, améliorer la perméabilité de la formation continue et réduire les obligations bureaucratiques.
- Le projet de **loi sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE)** est censé améliorer la coordination entre les établissements d'enseignement supérieur, organiser le financement de façon plus transparente et coordonner la répartition des tâches dans les domaines particulièrement coûteux. L'autonomie des hautes écoles ainsi que la liberté et l'unité de l'enseignement et de la recherche doivent toutefois être préservés.
- Les **conditions-cadre pour la relève scientifique, notamment pour les scientifiques et les ingénieurs, doivent être améliorées**. L'activité scientifique n'est pas assez attrayante. Les conditions d'embauche et la conciliation avec la famille doivent par conséquent être améliorées, la période de doctorat devant être réduite notamment dans les sciences humaines et sociales. La valeur d'un titre de docteur ne peut plus être sous-évaluée.
- **Les start-up** doivent être déchargées administrativement lors de leur création et bénéficier d'avantages fiscaux durant les premières années. La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et, le cas échéant, d'autres dispositions doivent être modifiées afin de faciliter aux investisseurs institutionnels l'investissement dans les start-up.

Économie verte:

- Le PDC s'engage pour la création d'un **fonds de soutien aux technologies**. La garantie de prêts doit permettre de promouvoir des technologies qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (technologies propres). Durant la phase de développement, ces technologies nécessitent de gros investissements; le capital doit être fourni en conséquence. Le fonds doit être alimenté par le produit de la taxe sur le CO2.
- Le PDC demande au Département de l'environnement de négocier une **convention d'objectifs en matière d'énergies renouvelables et de développement durable** avec les principaux acteurs de l'économie (analogue à l'accord entre auto-suisse et le DETEC). Cette convention doit se faire sur une base volontaire et aucune sanction ne doit être prévue. L'objectif est de créer des incitations pour que les entreprises mettent davantage les aspects liés à la durabilité et à l'environnement au centre de leurs réflexions.
- Les frais de remplacement d'une installation de chauffage à mazout, à charbon ou à gaz (énergies fossiles) par un **système de chauffage écologique** (pompe à chaleur, bois, géothermie, solaire) doivent pouvoir être intégralement déduits des impôts.

Commerce extérieur:

- La Suisse se doit d'entretenir de bonnes relations sur la scène internationale, notamment dans le domaine de l'économie et de la finance. Le PDC est favorable à une **Suisse ouverte** et s'engage pour la voie bilatérale avec l'UE et pour la conclusion d'accords bilatéraux (par exemple des accords de libre-échange) avec d'autres États. Au vu de l'importance de la place financière suisse sur le plan international, le PDC demande de renforcer l'influence de notre pays au sein des institutions et des organismes centraux au niveau international. En particulier, la Suisse doit être admise à participer aux délibérations du G20 sur les questions de politique financière.
- La politique extérieure de la Suisse doit aussi davantage prendre en compte les intérêts économiques de notre pays. Ainsi, le PDC demande d'augmenter à l'avenir le nombre **d'attachés commerciaux dans les ambassades suisses**, afin d'accroître la présence sur les marchés étrangers.